

Il faut conclure l'accord OmniBUS en 2011

L'IRU appelle tous les acteurs concernés à conclure cette année l'accord Omnibus sur les lignes internationales régulières de bus et d'autocar de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

Genève – En amont de la réunion annuelle du Comité des transports intérieurs (CTI) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) qui se tiendra du 1^{er} au 3 mars et du débat qui devrait avoir lieu au printemps 2011 au sein du Groupe de travail sur les transports terrestres du Conseil de l'UE, l'IRU exhorte les gouvernements, parties intéressées et institutions communautaires à concrétiser leur engagement et intensifier leurs efforts pour conclure l'accord multilatéral mondial sur le transport international régulier de passagers en bus et autocar, [OmniBUS](#), en 2011.

L'objectif est de finaliser les travaux des experts sur le projet d'accord cet été afin que celui-ci puisse être soumis pour approbation au [Groupe de travail sur le transport routier](#) (SC.1) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) lors de sa réunion d'octobre cette année.

Pour Graham Smith, Vice-président de l'IRU et Président du Conseil Transport de personnes de l'IRU : « La conclusion de l'accord Omnibus avant la fin de l'année est un test décisif pour les autorités nationales, les organismes internationaux et les institutions de l'UE travaillant en partenariat public-privé avec l'industrie. Leur réussite constituerait une avancée concrète pour la facilitation des opérations internationales de bus et d'autocar et l'amélioration de la qualité des services proposés. Une telle avancée contribuera également à réaliser effectivement l'objectif de la campagne Bougez Malin qui est de doubler l'utilisation des bus et des autocars dans le monde. »

Sous sa forme actuelle, la proposition OmniBUS intègre les éléments les plus pertinents des accords bilatéraux et cadres multilatéraux en vigueur, tels que les Conventions de Vienne de la CEE-ONU sur le trafic routier et sa résolution consolidée sur la facilitation du transport routier international, ainsi que l'accord Interbus sur le transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou autobus, conclus entre l'UE et un groupe de pays tiers. Elle introduit également les principes et exigences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de transparence.

Dans la mesure où la proposition OmniBUS reprend l'essentiel du récent *acquis* communautaire concernant le bus et l'autocar, tel qu'adopté en décembre 2009, et notamment les dispositions clés relatives à l'accès au marché et aux procédures et conditions d'émission des autorisations, rien ne justifie le report de sa conclusion.

En effet, une fois finalisé et ratifié, l'accord OmniBUS devrait grandement faciliter les opérations de transport internationales en bus et autocar et permettre d'améliorer la qualité des services proposés aux passagers en harmonisant les différents types d'autorisations requises, les contrôles et la durée des autorisations bilatérales et de transit, mais aussi en améliorant les services aux clients aux terminaux, et en offrant un traitement prioritaire aux services internationaux réguliers de bus et d'autocar et aux clients lors du passage des frontières.

* * * FIN * * *

En savoir plus

- En savoir plus sur la campagne [Bougez Malin](#)
- [Proposition de l'IRU sur Omnibus transmise à la CEE-ONU](#)

Contact presse : Juliette Ebélé, +41 22 918 27 07, press@iru.org



smart move,
une campagne
sectorielle
collective pour
une utilisation
accrue des
autobus et des
autocars et une
mobilité durable
pour tous.

